

Cartographie du zonage réglementaire

Légende

- TF-U : Zone urbaine
inondable par un aléa très fort

TF-Ucu : Zone de centre urbain
inondable par un aléa très fort

F-U : Zone urbaine
inondable par un aléa fort

F-Ucu : Zone de centre urbain
inondable par un aléa fort

M-U : Zone urbaine
inondable par un aléa modéré

M-Ucu : Zone de centre urbain
inondable par un aléa modéré

R-U : Zone urbaine
inondable par un aléa résiduel

R-Ucu : Zone de centre urbain
inondable par un aléa résiduel

TF-NU : Zone non urbaine
inondable par un aléa très fort

TF-NU : Zone non urbaine
inondable par un aléa très fort

M-NU : Zone non urbaine
inondable par un aléa modéré

M-NU : Zone non urbaine
inondable par un aléa modéré

R-NU : Zone non urbaine
inondable par un aléa résiduel

Cote PHE (m NGF)

Limite communale

Parcelle

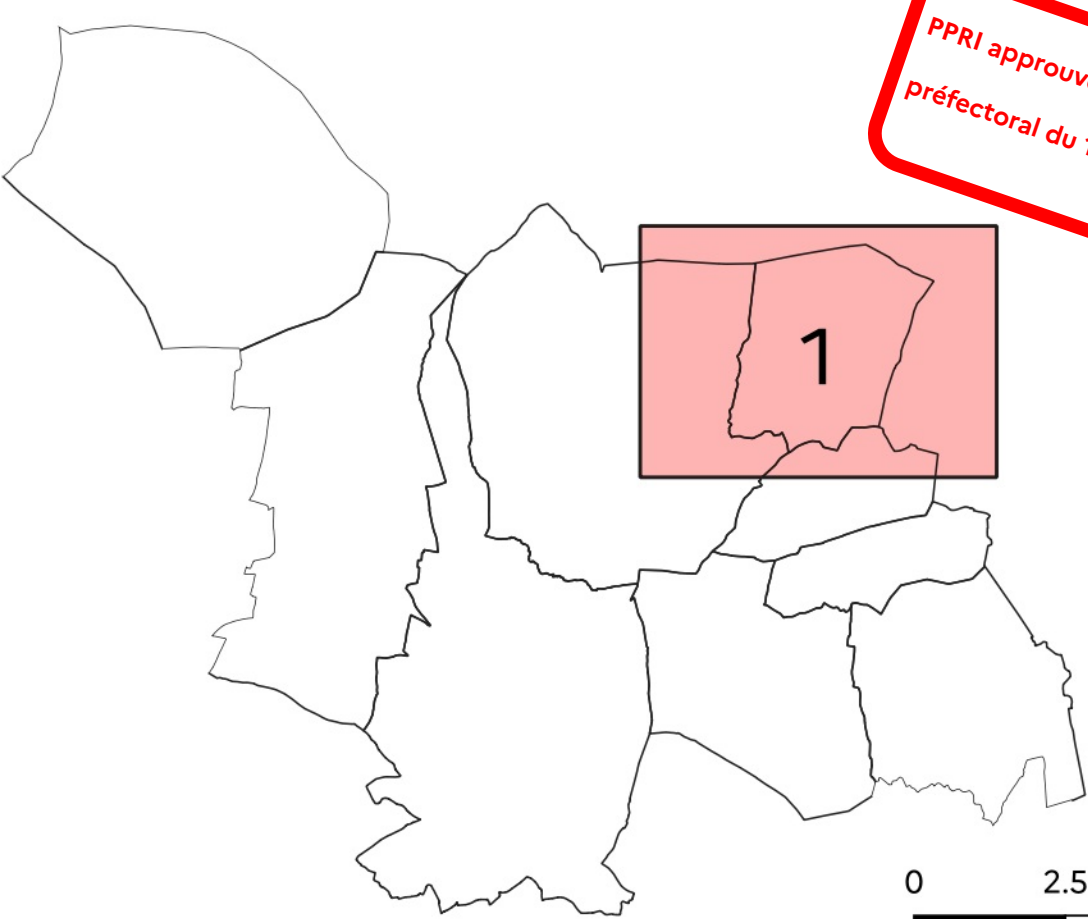
Bâtiment

Echelle : 1/5000 ème

0 100 200 300 m



Bassin-versant Alzon-Seynes



PPRI approuvé par arrêté
préfectoral du 13 mars 2025